



## Compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 18 février 2015

### **Etaient présents :**

M. BLAIS, directeur de l'UFR

Mmes BOIS Muriel - BOITELLE Sarah - BOUTOUIL Zahra - CATTEY Hélène - HERBST Michaële -  
LABRUERE-CHAZAL Catherine - MOSER-JAUSLIN Lucy - SAVONNET Marinette -  
WANNEBROUCQ Amélie

MM. BAYARDON Jérôme - CABOCEL Vincent - CLUZEL Benoît - FINOT Christophe - GAMBÉY Jean-  
François - GOMEZ Olivier - GOUTON Pierre (jusqu'à 16H00) - HERRMANN Samuel - IMHOFF Luc -  
JACQUIR HOUSSEN Sabir - LEURENT Sébastien - NAGEL Johannes - OZCELIK Orhan - ROSSE  
Matthieu - ROUX Clément - SUGNY Dominique - VOISIN Yvon

### **Etaient représentés :**

M. BERTIN Charles, procuration à M. SUGNY Dominique,  
M. FAUCHER Olivier, procuration à M. FINOT Christophe,  
M. GOUTON Pierre, procuration à M. JACQUIR HOUSSEN Sabir (à partir de 16H00)  
M. LECLERCQ Eric, procuration à Mme SAVONNET Marinette,  
Mme PIRIO Nadine, procuration à M. IMHOFF Luc,  
Mme POCHARD Isabelle, procuration à M. BAYARDON Jérôme,

### **Etaient absents et excusés :**

Les personnes représentées ainsi que M. LIRON Michel

### **Etaient invités:**

M. CABOCHÉ Gilles (Directeur ESIREM), excusé  
Mme BONNAUD Mylène, suppléante de Mme WANNEBROUCQ Amélie, absente  
M. BONNOT Charles, suppléant de M. DEVILLEBICHOT Raphael, absent  
Mme CULLOT Nadine (Directrice du département IEM), excusée  
M. DEREUX Alain (Directeur ICB), excusé  
M. DENAT Franck (Directeur ICMUB), présent  
M. FANG Shizan (Directeur du département de Mathématiques), excusé  
M. FRISQUET Benoît, suppléant de M. ROUX Clément, absent  
M. GUERIN Stéphane (Directeur du département de Physique), présent  
Mme MEDIGUE Amélie, suppléante de M. GOMEZ Olivier, absente

M. MERIAUDEAU Fabrice (Directeur LE2I), excusé  
M.MESQUITA Jimmy suppléant de Mme LECOMTE Aurélie, absent  
Mme OPALE Mélodie suppléante de M.OZCELIK Orhan, absente  
M.PARIS Luis (Directeur IMB), excusé  
Mme VIAL Noémie suppléante de Mme BOITELLE Sarah, absente  
M. VUILLEMIN Bruno (Directeur du département de Chimie), excusé  
M.WILFART Alexandre, suppléant de M.CABOCEL Vincent, absent

### **Services centraux de l'UFR :**

M. BOILLAUD (Responsable administratif de l'UFR), présent  
Mme DOMAGALA (responsable service scolarité de l'UFR), présente  
Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente  
Mme GAGNEPAIN (Secrétariat de direction de l'UFR), présente  
Mme GRAS (service scolarité de l'UFR), présente

### **Ordre du jour :**

1. Informations du Directeur de l'UFR
2. Approbation des procès-verbaux des conseils d'UFR du 7 novembre 2014 et du 18 décembre 2014
3. Désignation de la personnalité extérieure désignée à titre personnel pour siéger au conseil
4. Elections des membres du bureau de l'UFR
5. Calendrier universitaire 2015-2016
6. Budget rectificatif 2015 n°1
7. Procédures pour mise à disposition de locaux de l'UFR à des publics extérieurs
8. Nomination assistants de prévention
9. Questions administratives et financières
10. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 14H35 et remercie les membres présents.

## **1 – Informations du Directeur de l'UFR :**

**1.1.** M.BLAIS informe les membres du conseil des propositions issues du groupe de réflexion qui a travaillé sur le projet de modulation des plannings du campus de Dijon et dont l'objectif était de lisser les pics d'utilisation des transports en commun le matin, notamment le tram. Les principes retenus pour l'expérimentation qui doit débuter en septembre 2015 sont de conduire cette modulation des plannings sur le bâtiment Droit-Lettres et de cibler les L1 et les L2 des UFR à gros effectifs (Droit et Sciences humaines). Le projet retenu est de décaler les cours de la L1 Droit et de la L2 AES d'une demi-heure le matin.

M. SUGNY demande qui est à l'initiative de cette réflexion. M.BLAIS lui répond que la demande initiale émane de Divia et du Grand Dijon.

**1.2.** M.BLAIS rappelle que la JPO de l'université sur Dijon s'est déroulée le mercredi 4 février. Comme tous les ans, l'accueil de l'UFR Sciences et Techniques a été apprécié par les organisateurs et par les participants. M.Blais remercie tous les personnels de l'UFR qui ont participé à cet événement et aussi toutes les personnes qui représentent régulièrement l'UFR aux forums organisés par les établissements scolaires. Il remercie également M.VOISIN qui représente l'UFR Sciences et techniques aux différentes manifestations organisées sur le secteur du site d'Auxerre.

**1.3.** M.BLAIS informe les membres du conseil que le conseil d'administration de l'université a approuvé dans sa séance du 5 février la structuration en champs de formation de la future offre de formation. Les

demandes faites par l'UFR ont été entendues car apparaît dans ces champs de formation une ligne « sciences et techniques ». Le terme « sciences biologiques » a été rajouté au champ « environnement, terre, aliments ».

Le travail d'auto-évaluation des formations de l'actuel contrat a débuté. Une réunion de lancement concernant les établissements de Bourgogne et de Franche-Comté a été organisée à Besançon le 12 février par l'HCERES. M.BLAIS remercie les nombreux enseignants-chercheurs de l'UFR qui ont participé à cette réunion (l'UFR sciences et techniques de l'université de Bourgogne était l'UFR la mieux représentée). Trois ateliers étaient organisés simultanément, l'un sur le volet « évaluation des formations et des écoles doctorales », un second sur le volet « évaluation des entités de recherche » et enfin un troisième sur le volet « évaluation institutionnelle ».

Pour ce qui est de l'auto-évaluation des formations de l'UFR Sciences et Techniques, M.BLAIS a demandé à Luc IMHOFF de piloter le travail pour le niveau licence et à Christophe FINOT de piloter le travail pour le niveau master. M.IMHOFF et M.FINOT réuniront ce jeudi 19 février les responsables des mentions de licences (à 9H00) et les responsables des mentions de master (à 10 H 30) pour une présentation et un échange sur le travail à réaliser.

**1.4.** M.BLAIS informe les membres du conseil que la préparation du Dialogue Objectifs Moyens pour l'exercice 2016 a commencé récemment pour le volet personnels. Une rencontre a eu lieu le 11 février 2015 entre la direction de l'UFR, les directeurs des 4 laboratoires rattachés à l'UFR, les services centraux concernés et l'équipe de gouvernance de l'université.

M. BLAIS précise que l'objet de cette réunion était de faire un premier point sur les postes vacants et les demandes éventuelles de création de postes. M.BLAIS informe les membres du conseil qu'il a demandé quelques créations de postes d'enseignants-chercheurs mais aussi de personnels BIATSS, notamment pour ce qui concerne l'accueil et l'entretien du futur bâtiment IMMM (Institut Marey et maison de la Métallurgie). Ce bâtiment est prévu être livré le 18 juin prochain et doit accueillir des personnels du LE2I, du LEAD et de l'ICB. Par contre rien n'a été prévu pour assurer le fonctionnement logistique (accueil, ménage, technique...) et M.BLAIS a demandé 6 à 7 postes pour la partie UFR (LE2I, ICB). M.BLAIS ajoute qu'il n'a aucune certitude sur la suite qui sera donnée à cette demande.

**1.5.** M.BLAIS informe les membres du conseil qu'il projette de mettre en place un groupe de travail à partir du mois de mars pour réfléchir sur l'évolution des statuts de l'UFR.

**1.6.** M.BLAIS indique que l'appel à projets pour les équipements pédagogiques 2015 sera prochainement lancé auprès des composantes pour un retour des dossiers de demandes au pôle finances pour le 13 mars. L'enveloppe globale pour l'université est connue (80 000 euros avec un cofinancement région/université) mais pas les dotations de chacune des composantes. Pour l'UFR les réflexions ont déjà commencé au niveau des départements et le travail d'instruction des dossiers sera finalisé début mars. Les dossiers seront ensuite classés en bureau avant envoi au pôle finances.

**1.7.** M.BOILLAUD informe les membres du conseil que le pôle patrimoine a récemment engagé les travaux de remplacement des faux-plafonds de l'aile D et de pose de ceux de l'aile C incluant également le renouvellement de l'éclairage de l'aile D. Le coût prévisionnel de ces travaux est de l'ordre de 45 000 euros TTC et le financement est assuré par le pôle patrimoine.

**1.8.** M.BOILLAUD informe les membres du conseil que M.GAMBÉY a accepté de siéger au conseil de l'UFR au titre de représentant des établissements du second degré et que l'union régionale CFE-CGC et le conseil régional de Bourgogne ont respectivement désigné M.LIRON et Mme OMBRET pour les représenter en tant que personnalités extérieures au conseil de l'UFR. Le CESER, la CRCI, l'APEC et le MEDEF devraient prochainement désigner leurs représentants.

M.BLAIS demande ensuite aux membres du conseil s'ils ont des questions diverses à aborder au point 10. M.ROUX souhaiterait savoir si l'association des Thésards de physique et chimie de Bourgogne (ATPCB) pourra bientôt disposer d'une armoire dans le local que l'association partage avec Urban Cactus. Mme BOITELLE et M.OZCELIK demandent pourquoi les portes côté serres sont fermées le soir à compter de 19H00 alors qu'il y a parfois des cours jusqu'à 20H00. M.BLAIS et M.BOILLAUD répondent qu'ils vont se renseigner sur ces 2 points.

## **2 - Approbation des procès-verbaux des conseils d'UFR du 7 novembre 2014 et du 18 décembre 2014:**

Sur le projet de procès-verbal du conseil d'UFR du 7 novembre 2014, Mme CULLOT demande que soit supprimée la dernière phrase de son intervention apparaissant en bas de page 8 (budget primitif 2015) et M.VOISIN demande que soit supprimée son intervention mentionnée à l'antépénultième paragraphe de la page 5.

Le procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2014 du conseil de l'UFR Sciences et Techniques, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

M.BLAIS demande ensuite si certains membres ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal du conseil d'UFR du 18 décembre 2014. Aucune correction n'étant demandée, il soumet ce projet de compte-rendu au vote du conseil. Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2014 du conseil de l'UFR Sciences et Techniques est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## **3 - Désignation de la personnalité extérieure désignée à titre personnel pour siéger au conseil :**

M.BLAIS rappelle aux membres du conseil que le conseil doit encore désigner à titre personnel une personnalité extérieure. M.BLAIS propose de désigner M.Patrick ZANINI, secrétaire général Bourgogne-Franche-Comté de l'union des industries chimiques, qui s'implique pleinement dans les formations professionnelles de l'UFR qui intéressent le secteur de la chimie et qui est régulièrement présent dans nos locaux.

M.GAMBÉY intervient pour signaler que M.ZANINI soutient fortement les Olympiades de la Chimie.

Mme WANNÉBROUCQ ajoute que M.ZANINI soutient également les activités du club jeunes de la société chimique de France.

M.Patrick ZANINI est désigné à la majorité des suffrages exprimés comme personnalité extérieure désignée à titre personnel pour siéger au conseil de l'UFR.

**Pour : 30**

**Contre : 0**

**Abstentions : 1**

## **4 - Elections des membres du bureau de l'UFR:**

M.BLAIS propose ensuite de procéder à l'élection des membres du bureau et des assesseurs.

Il donne le nom des candidats

pour les élections des assesseurs :

- M.Luc IMHOFF est candidat à l'élection d'assesseur à la pédagogie
- M.Christophe FINOT est candidat à l'élection d'assesseur à la recherche

pour les élections des membres du bureau :

- Mme Nadine PIRIO est candidate à l'élection de membre du bureau au titre d'enseignant-chercheur du collège A
- M. Sabir JACQUIR HOUSSEN est candidat à l'élection de membre du bureau au titre d'enseignant-chercheur du collège B
- M. Orhan OZCELIK est candidat à l'élection de membre du bureau au titre d'étudiant
- Mme Murielle BOIS et M.Matthieu ROSSE sont candidats à l'élection de membre du bureau au titre de membre n'appartenant pas aux catégories précédentes

M.BLAIS propose de procéder en deux scrutins à bulletin secret, le premier portant sur les élections pour lesquelles un seul candidat se présente (assesseur à la pédagogie, assesseur à la recherche, membres du bureau au titre d'enseignant-chercheur du collège A, au titre d'enseignant-chercheur du collège B et au titre d'étudiant), le second portant sur l'élection à laquelle se présentent Mme BOIS et M. ROSSE.

M.IMHOFF puis M.FINOT se présentent à l'invitation de M.BLAIS. M.BLAIS lit ensuite un texte de présentation de Mme PIRIO puis M. JACQUIR HOUSSEN et M. OZCELIK se présentent à leur tour.

Il est ensuite procédé à un scrutin à bulletin secret à l'issue duquel:

- M.Luc IMHOFF est élu assesseur à la pédagogie avec 31 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre
- M.Christophe FINOT est élu assesseur à la recherche avec 31 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre
- Mme Nadine PIRIO est élue membre du bureau au titre d'enseignant-chercheur du collège A avec 30 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre
- M. Sabir JACQUIR HOUSSEN est élu membre du bureau au titre d'enseignant-chercheur du collège B avec 31 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre
- M. Orhan OZCELIK est élu membre du bureau au titre d'étudiant avec 29 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre

M.BLAIS propose ensuite de passer à la présentation des 2 candidats à l'élection du membre du bureau n'appartenant pas aux collèges des enseignants-chercheurs ni à celui des étudiants.

La présentation de Mme BOIS se déroule de 15H20 à 15H25, M.ROSSE étant sorti de la salle durant ce temps.

La présentation de M.ROSSE se déroule de 15H25 à 15H30, Mme BOIS étant sortie de la salle durant ce temps.

Il est ensuite procédé au vote par bulletin secret.

Suite au dépouillement qui donne 20 voix pour Mme BOIS, 9 voix pour M. ROSSE et 2 bulletins blancs M.BLAIS annonce aux membres du conseil que Mme BOIS est élue membre du bureau.

M.BLAIS rappelle qu'il n'hésitera pas à élargir le bureau chaque fois qu'il le jugera nécessaire. Il ajoute que dès jeudi 19 février, M.IMHOFF et M.FINOT vont diriger en tant qu'assesseur à la pédagogie et assesseur à la recherche les premières réunions de travail d'évaluation des licences et des masters de l'actuel contrat.

## **5 - Calendrier universitaire 2015-2016:**

**5.1 :** M.BLAIS présente le projet des périodes de suspension des cours pour l'année universitaire 2015-2016. Il explique que ces périodes de suspension de cours sont fixées par l'université pour ce qui concerne les vacances de Noël (du 19 décembre 2015 après les cours au 4/01/2016 au matin), les vacances d'hiver (du 13/02/2016 après les cours au 22/02/2016 au matin) et celles de printemps (du 9/04/2016 après les cours au 25/04/2016 au matin). La période de suspension de cours pour les vacances de Toussaint est à fixer par contre par l'UFR. Il est proposé pour cette période de suspendre les cours du 24/10/2015 après les cours au 2/11/2015 au matin.

M.BLAIS précise que la fusion des régions pourra entraîner des changements de zone pour certaines académies.

M.BLAIS invite les membres du conseil à voter sur cette période de suspension de cours pour la Toussaint.

La proposition de suspendre les cours du 24/10/2015 après les cours au 2/11/2015 au matin est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

M.BLAIS précise ces périodes de suspension de cours ne s'appliquent pas forcément aux formations en alternance (ex : Auxerre).

**5.2 :** M.BLAIS présente ensuite le projet de calendrier annuel 2015-2016. Le tableau projeté donne le 1<sup>er</sup> jour de présence des étudiants et la date de fin des cours du 1<sup>er</sup> semestre pour chacune des formations de l'UFR. Le 1<sup>er</sup> jour de présence des étudiants est fixé au mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour les L1 et les L2. Le tableau indique également le début et la fin des examens de la première et de la seconde session. Un point d'attention particulier est porté sur ces dates d'examen afin d'éviter de placer en même temps ceux de L2 avec ceux de L1 ou ceux de L3.

M.BLAIS demande si quelqu'un souhaite voir certains détails de ce calendrier puis soumet ce projet de calendrier annuel au vote du conseil.

Le projet de calendrier annuel pour l'année universitaire 2015-2016 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## **6 - Budget rectificatif 2015 n°1:**

M.BLAIS projette le tableau de présentation du BR1 en précisant que la somme de 7 302 € apparaissant en bas de la dernière colonne de droite (rappel des crédits ouverts au BP 2015) du document qui a été envoyé aux membres du conseil est à corriger par la somme de 18 457 € et que cette correction n'a aucune incidence sur les mouvements du BR1. M.BOILLAUD fait distribuer à chaque membre du conseil un nouveau document ainsi rectifié.

M.BOILLAUD commente ensuite le document de présentation de ce BR1.

Les changements de masse hors IMB et hors IREM correspondent à des virements en masse salariale d'une partie des sommes virées en fonctionnement en janvier par le SEFCA au titre du 1<sup>er</sup> acompte 2015.

Sont inscrits en ressources nouvelles :

la participation forfaitaire de l'université pour les sept comités de sélection que l'UFR Sciences et Techniques doit organiser pour les recrutements des enseignants-chercheurs pour la rentrée 2015 (11 662 € = 7 X 1 666€)

le second acompte (30%) des sommes virées par le SEFCA qui doivent dorénavant être inscrites budgétairement (les sommes virées en janvier au titre du premier acompte de 50% apparaissent pour mémoire en partie droite du document)

des recettes diverses dont l'essentiel correspond à l'inscription budgétaire de contrats de recherche des laboratoires LE2I et IMB. M.BLAIS rappelle que l'UFR compte 4 laboratoires mais que l'ICB et l'ICMUB sont maintenant autonomes sur le plan budgétaire et que leurs prévisions budgétaires ne sont plus intégrées dans celles de l'UFR. Sont également inscrits en recettes nouvelles 5 000€ d'aide du Grand Dijon pour le fonctionnement du nouveau master PCMM et 3 110€ d'ajustement de la recette correspondant au versement de l'AFPI-CFAI d'Auxerre suite à la récente signature de l'avenant financier entre l'AFPI et l'université.

Le tableau détaille également les montants des provisions pour amortissement des opérations d'investissement inscrites dans ce projet de budget rectificatif ainsi que les montants des prélèvements faits par l'université sur les recettes propres de l'UFR (dont 13 500€ sur le prévisionnel de la taxe d'apprentissage qui n'ont pas été prélevés au budget initial).

Ce budget rectificatif enregistre au final une augmentation de 299 154 euros en produits et une augmentation du même montant en ouverture de crédits et dont la ventilation par masse budgétaire et par centre financier est donnée dans la colonne « ouverture de crédits ».

Enfin le tableau présente pour rappel dans sa partie droite les crédits ouverts au budget primitif et dont le total s'élevait à 1 654 389 euros ainsi que les crédits virés en janvier au titre du premier acompte du SEFCA et dont le total s'élevait à 217 642 euros. Le montant total des crédits ouverts après ce BR1 s'élèvera donc à 2 171 185 euros.

M.BOILLAUD précise ensuite que ce projet de BR1 doit être envoyé au pôle finances avant le 27 février prochain et que le CA de l'université votera le BR1 le 15 avril.

M.BLAIS rappelle que le conseil de l'UFR avait voté contre le projet primitif en novembre dernier pour exprimer son désaccord sur la diminution des moyens alloués par l'université à l'UFR.

Personne n'ayant de question ou de remarque sur ce projet de BR1, M.BLAIS le soumet au vote du conseil.

Le projet de budget rectificatif n°1 de l'UFR Sciences et Techniques pour l'exercice 2015 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés :

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## **7 - Procédures pour mise à disposition de locaux de l'UFR à des publics extérieurs:**

M.BLAIS introduit ce point de l'ordre du jour en expliquant qu'il résulte d'une décision du conseil d'administration de l'université qui a voté en décembre dernier le principe selon lequel la mise à disposition des locaux de l'université sera désormais réalisée à titre onéreux, sauf cas particulier et que les tarifs de ces locations doivent être obligatoirement adoptés par le conseil d'administration de l'université après approbation des conseils d'UFR.

M.BOILLAUD précise la nouvelle procédure qui a été mise en place par les services centraux. Lorsqu'une demande de mise à disposition de locaux est reçue par l'UFR, soit directement soit transmise par la direction générale des services de l'université, l'UFR transmet un formulaire de demande au tiers demandeur. Au retour de ce formulaire, complété si besoin par une notice de sécurité dûment renseignée, l'UFR soit donne suite directement à la demande pour les dossiers qui n'induisent pas de problème de sécurité et/ou ne relèvent pas de l'échelle générale du campus soit, pour les autres dossiers, transmet avec avis favorable ou défavorable la demande à la direction générale des services. En cas de réponse favorable une convention est alors signée avec le demandeur. Deux conventions types existent selon que la mise à disposition des locaux est accordée à titre gracieux ou à titre onéreux. La convention est signée par le directeur de l'UFR pour les demandes traitées directement par l'UFR (dossiers qui n'induisent pas de problème de sécurité et/ou ne relèvent pas de l'échelle générale du campus) ou par le président de l'université dans les autres cas.

M.BOILLAUD précise qu'une part des recettes de mise à disposition des locaux à titre onéreux sera à reverser à l'université, cette part variant de 25% à 40% selon que l'autorisation sera donnée par le directeur de l'UFR ou par le président de l'université.

Plusieurs membres du conseil s'interrogent pour savoir ce qui relèvera des cas de mise à disposition à titre gracieux. M.BOILLAUD répond que les structures qui bénéficient de la gratuité de la mise à disposition des locaux ont été arrêtées par le conseil d'administration de l'université (cf. document transmis aux membres du conseil). Il s'agit

- des associations labellisées par l'uB
- du Rectorat
- de l'UTB de Dijon et des sites territoriaux
- des personnels (par ex. conférences) et des étudiants (par ex. pot de thèse de l'uB dans le cadre des missions de l'uB)

Pour les structures type CNRS ou INSERM, c'est la convention-cadre avec l'Université de Bourgogne qui primera pour la détermination de la tarification ou de la gratuité de la mise à disposition des locaux de l'uB.

Le SEFCA et le Centre des Langues et des Cultures pour Tous bénéficient de la gratuité pour les formations diplômantes mais la mise à disposition se fait à titre onéreux pour les formations non diplômantes.

M.LEURENT intervient pour dire que la situation lui apparaît ambiguë pour les demandes émanant des personnels. M.BOILLAUD précise qu'effectivement pour ces demandes il conviendra d'identifier la personne morale pour le compte de laquelle la demande est faite. Le traitement sera différent quand cette demande sera faite pour le compte d'un laboratoire rattaché à l'UFR par exemple ou d'une association. Ces cas se sont déjà posés dans le passé pour l'organisation de colloques dans les locaux de l'UFR. M.BOILLAUD précise que les demandes des organisations syndicales doivent continuer à être adressées à la présidence de l'université.

M.GAMBÉY demande comment seront traitées les expositions de matériels par les fournisseurs dans les locaux de l'UFR. M.BOILLAUD lui répond que ces demandes doivent aussi être traitées dans le respect des règles d'occupation du domaine public et des règles budgétaires et que leur instruction se fera selon la procédure nouvellement mise en place.

M.BLAIS projette ensuite la proposition de tarification pour la mise à disposition à titre onéreux de locaux du bâtiment Mirande :

désignation du local	superficie	tarif HT/demi-journée
amphithéâtre	353 m <sup>2</sup>	230,00 €
	330 places	
salle du conseil	178 m <sup>2</sup>	130,00 €
salle banalisée		20,00 € + 0,60 €/m <sup>2</sup>
salle équipée (postes informatiques, ...)		20,00 € + 2,40 €/m <sup>2</sup>
hall		20,00 € + 1,00 €/m <sup>2</sup>

M.BLAIS précise que les prestations spécifiques éventuelles (gardiennage, ménage, ...) feront l'objet de facturations supplémentaires.



M. OZCELIK intervient pour souligner qu'il faudrait peut-être se renseigner sur les tarifs pratiqués par les autres UFR pour bien se positionner sur un plan concurrentiel.

M.BLAIS lui répond que l'objectif n'est pas de faire concurrence aux autres UFR mais de répondre aux demandes de nos partenaires à des tarifs acceptables par eux et en respectant les règles d'occupation du domaine public.

M.BLAIS soumet la proposition de tarification au vote du conseil.

La proposition de tarification pour la mise à disposition à titre onéreux de locaux du bâtiment Mirande est approuvée à la majorité des suffrages exprimés :

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**

## **8 - Nomination assistants de prévention:**

M.BOILLAUD explique que la directrice du service hygiène et sécurité de l'université a demandé qu'on réactualise les décisions de nomination des assistants de prévention car les actuelles décisions sont faites sous l'ancien terme d'ACMO qui a été abandonné en juin 2011.

Il rappelle que les assistants de prévention constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention. Ils assistent et alertent le chef de service, sous la responsabilité duquel ils sont placés, dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail. Ils aident à prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents. Ils aident au bon déroulement des vérifications réglementaires des installations. Ils assurent également la rédaction et la mise à jour du document unique. Leur rôle est très important surtout dans un bâtiment très étendu comme Mirande, qui compte des installations de haute technicité souvent très complexes et dans lequel se déroulent de multiples activités. Les questions de sécurité à l'UFR sont quotidiennes et nécessitent un investissement constant de tous les acteurs.

Les directeurs de laboratoires ont déjà nommé des assistants de prévention pour les installations dont ils sont responsables.

Pour l'UFR l'organisation existante s'appuie sur un assistant de prévention pour chacun des 3 départements de physique, de chimie et d'IEM et sur un assistant de prévention auprès du directeur de l'UFR. Il est proposé de reconduire cette organisation en y ajoutant un assistant de prévention pour le département mathématiques. 4 personnes se sont portées candidates pour assurer ces missions

Il est ainsi proposé au conseil de nommer :

Mme BOIS Muriel assistante de prévention pour le département mathématiques

Mme EYMIN Marie-Joëlle assistante de prévention pour le département chimie

M. ROSSE Matthieu assistant de prévention du département IEM

M. MAROT Jacques assistant de prévention du département physique et assistant de prévention de l'UFR auprès du directeur

M.FINOT demande si cette mission bénéficie d'une indemnité financière. M.BOILLAUD lui répond que ce n'est toujours pas prévu pour les personnels de l'université qui assurent ces fonctions.

M.BLAIS soumet la nomination des assistants de prévention au vote du conseil.

La nomination de Mme BOIS, de Mme EYMIN, De M.ROSSE et de M.MAROT comme assistants de prévention est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés :

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

M.BOILLAUD remercie les membres du conseil pour ce vote et remercie les 4 personnes qui se sont portées volontaires pour assurer ces missions d'assistants de prévention. Au-delà de leur rôle de surveillance, d'alerte et d'aide, elles ont un rôle déterminant car elles aident à faire partager et à convaincre du bien-fondé du respect des règles de sécurité et d'hygiène, ce qui n'est pas chose aisée dans une grande maison comme Mirande.

## **9 - Questions administratives et financières:**

**9.1 :** M.BOILLAUD présente l'ajout de tarifs proposés par le service reprographie du département mathématiques pour de nouvelles prestations :

0,70 euros HT la bande reliure grand modèle  
2,50 euros HT la banderole (120 cm X 29,7 cm)

**9.2 :** M.BLAIS présente le renouvellement de la convention à signer entre l'université et le CNRS pour la mise à disposition à titre gracieux de 5 locaux au sous-sol de l'aile A sous les amphithéâtres au bénéfice des activités de la section locale du comité d'action et d'entraide sociales (CAES) du CNRS. Les locaux concernés sont les locaux S17 et S18 (local skis) et les locaux D18A, S24 et S23 (secrétariat et bibliothèque) pour une surface totale de 76 m<sup>2</sup>. La précédente convention avait été signée en 2010 et était arrivée à expiration le 31 décembre 2013. Il s'agit donc de régulariser une situation existante en reconduisant la convention dans les mêmes termes jusqu'au 31 décembre 2017. M.BLAIS profitera de la durée restant à courir sur cette convention pour vérifier, avant de la reconduire au-delà de 2018, que ces locaux ne font pas défaut pour d'autres activités plus prioritaires en matière d'enseignement notamment.

**9.3 :** M.BOILLAUD présente la demande de l'école doctorale Carnot-Pasteur de verser comme tous les ans une subvention de 1 200 euros à l'association des Thésards de Chimie Physique de Bourgogne (ATCPB) pour aide à son fonctionnement sur l'exercice 2015.

**9.4 :** M.BOILLAUD présente une demande transmise la veille par le LE2I pour la mise en place d'une tarification pour des prestations réalisées sur imprimante 3D Elite.

En standard les pièces sont fabriquées en ABS blanc ou noir. D'autres teintes sont disponibles sur demande.

L'imprimante 3D du laboratoire Le2i est prioritairement réservée aux travaux des équipes du Le2i.

Le montant de la prestation est constitué d'une part fixe (fournitures, entretien, lavage et de personnel) et d'une part variable, proportionnelle aux coûts des consommables (matière, support, plateaux supplémentaires) utilisés pour la réalisation de chaque pièce ou groupe de pièces.

La part fixe minimum pour la réalisation d'un exemplaire d'une pièce ou groupe de pièces est fixée à 26€HT.

Le coût machine est de 1,52€HT de l'heure.

Le coût de la matière (ABS) et du support est de 0,34€HT par cm<sup>3</sup>.

Le coût d'un plateau support est de 8,02€HT l'unité.

M.BLAIS soumet au vote du conseil les 4 points présentés.

Ces 4 demandes sont approuvées à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## **10 – Questions diverses :**

Aucune question diverse n'est posée. M.BLAIS annonce que le prochain conseil plénier de l'UFR est prévu pour la mi-mai et que la date du prochain conseil restreint sera fixée en fonction des demandes des services centraux.

La séance est levée à 16H20.